

LA SUISSE VOTE

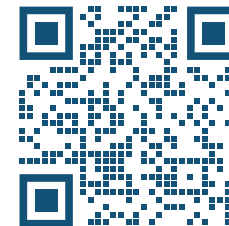
3 MARS 2024



LA POLITIQUE FACILEMENT EXPLIQUÉE :
UNE BROCHURE DE VOTATION NEUTRE



Scanne le code QR pour en savoir plus sur les votations actuelles !



SOMMAIRE

13 ^e rente AVS	4
Initiative sur les rentes	6

#BESMART. VOTE !

Chère lectrice, cher lecteur,

Chez toi aussi, il arrive que ça craque partout quand tu t'étires ? Ta retraite te semble peut-être encore bien loin, mais il est tout de même important que tu saches déjà un peu à quoi t'attendre. Nous avons donc mis à ta disposition toutes les informations importantes sur easyvote.ch/avs. En effet, tu pourras te prononcer sur deux modifications de l'AVS le 3 mars : y aura-t-il bientôt une 13^e rente et l'âge de la retraite doit-il être lié à l'espérance de vie ?

Avec notre [#Voteweek](https://twitter.com/Voteweek), nous veillons à ce que tu ne manques aucune votation. Participe-y et suis-nous sur [Instagram](https://www.instagram.com/easyvote) [Facebook](https://www.facebook.com/easyvote) [X](https://www.x.com/easyvote) [TikTok](https://www.tiktok.com/@easyvote).

Pour finir, un message personnel de ma part : après plus de trois ans chez easyvote, je te fais mes adieux pour relever de nouveaux défis. Ce fut un grand plaisir d'explorer avec toi la politique en Suisse. Reste intéressé et donne ta voix !

Sincères salutations et Go Vote !

Marina Stalder (responsable) et l'équipe easyvote

Par les jeunes et pour les jeunes

La brochure de votation a pour but d'encourager à long terme la participation politique des jeunes, en informant de manière simple, accessible et politiquement neutre sur les objets des votations fédérales et cantonales. Elle est établie sur la base du contenu du matériel de vote officiel.

Neutralité politique

La présente brochure de votation est politiquement neutre et vise à informer les jeunes adultes sur les votations. Les directives de la liberté de vote sont respectées (formation d'une opinion non faussée) et contrôlées par un comité neutre qui s'assure également de la conformité de la brochure avec le matériel officiel de vote.

Editeur

La brochure easyvote est éditée par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ. Conformément à sa mission statutaire, celle-ci n'est rattachée à aucun parti politique ni à aucune confession. Son programme easyvote, visant la participation politique des jeunes, est soutenu au niveau fédéral par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, RS 446.1).

Rédaction

Marina Stalder (responsable), Andreas Gschwend, Angela Ventrici, Anina Kistler, Bérénice Georges, Elia Meier, Jessica Jakob, Manuela Staudenmann, Manuel Knechtli, Maria Rothacher, Simon Weber

Avertissement

Tous les droits, titres et revendications sur, pour et à partir de toutes les informations et de tous les contenus (y compris tous les textes, données, graphiques et logos) de la brochure easyvote qui découlent de la propriété intellectuelle restent la propriété de la FSPJ. Il est possible de se désabonner de la brochure easyvote par mail à info@easyvote.ch.

Transparence

Avec le soutien financier de la Confédération, en vertu de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, art. 7 al. 1)

Mise en page

Isabelle Lindner, Thierry Bongard

Lectorat

Genossenschaft traduko

Impression

Jordi AG – das Medienhaus

Tirage

116'491

13^e rente AVS

But

En Suisse, toutes les personnes retraitées doivent recevoir une 13^e rente AVS.

Situation actuelle

L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) est le premier pilier de la prévoyance vieillesse suisse. Chaque personne qui reçoit un salaire doit en verser une partie à l'AVS. Après le départ à la retraite, l'AVS verse une rente chaque mois. Le montant de la rente dépend du montant qu'une personne a gagné au cours de sa vie et du nombre d'années durant lesquelles elle a cotisé. Tu trouveras plus d'informations sur la prévoyance vieillesse suisse sur easyvote.ch/avs.

Les montants des rentes AVS annuelles sont les suivants :

- rente minimale pour personne seule : 14'700 francs;
- rente maximale pour personne seule : 29'400 francs;
- rente maximale pour couples mariés et partenariats enregistrés : 44'100 francs.

Les personnes qui ne peuvent pas vivre de leur rente reçoivent en plus des [prestations complémentaires \(PC\)](#).

Une [initiative populaire](#) demandant une rente supplémentaire par an a été déposée. C'est pour cette raison que nous votons à présent à ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative populaire est acceptée, toutes les personnes retraitées en Suisse recevront une 13^e rente AVS par an. Les montants des rentes AVS annuelles seront les suivants :

- rente minimale pour personne seule : 15'925 francs;
- rente maximale pour personne seule : 31'850 francs;
- rente maximale pour couples mariés et partenariats enregistrés : 47'775 francs.

Les personnes qui ne peuvent pas vivre de leur rente continueront à recevoir des PC.

La Confédération estime qu'une 13^e rente AVS entraînera des coûts de 4.1 milliards de francs par an. Cinq ans après l'introduction, la Confédération s'attend à des coûts d'environ 5 milliards de francs par an. Le Parlement décidera de la manière dont ces coûts seront couverts.

Initiative populaire

Une initiative populaire permet aux citoyens de proposer une modification de la Constitution. Il faut récolter 100'000 signatures dans 18 mois. Si assez de signatures sont récoltées, le corps électoral vote sur l'initiative.

Prestations complémentaires (PC)

Les bénéficiaires de l'AVS reçoivent des prestations complémentaires (PC) lorsque leur rente ne suffit pas à couvrir le coût de leurs besoins vitaux. Le coût des besoins vitaux correspond au montant minimum nécessaire pour vivre.

Arguments

Oui

Partisans

- De plus en plus de personnes retraitées n'ont pas suffisamment d'argent. Les personnes qui reçoivent des PC profiteront également de la 13^e rente AVS.
- Les frais de loyer ou d'électricité sont de plus en plus élevés et représentent une rente mensuelle. Une 13^e rente AVS peut couvrir ces frais.
- L'AVS est une bonne solution pour tous, car elle est financée par tout le monde.

Non

Opposants

- Une 13^e rente AVS coûte environ 4 milliards de francs de plus par an et ce montant va augmenter, suivant le nombre de personnes retraitées.
- Pour compenser les coûts supplémentaires, il faut p. ex. augmenter les déductions salariales ou la TVA.
- La Confédération paie 800 millions de francs de ces coûts, mais elle doit pour cela soit augmenter les impôts, soit faire des économies.

Conseil national



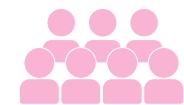
non
69 oui
126 non
2 abstentions

Conseil des États



non
10 oui
31 non
1 abstention

Conseil fédéral



non

Initiative sur les rentes

But

L'âge de la retraite doit être augmenté à 66 ans d'ici 2033. Ensuite, l'âge de la retraite doit être régulièrement adapté à l'espérance de vie moyenne.

Situation actuelle

L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) représente le premier pilier de la prévoyance vieillesse. Chaque personne qui reçoit un salaire doit en verser une partie à l'AVS. Avec cet argent, l'AVS verse une rente aux personnes à la retraite. Aujourd'hui, l'âge de la retraite est de 64 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes. De 2025 à 2028, l'âge de la retraite des femmes passera progressivement à 65 ans. Tu trouveras davantage d'informations sur la prévoyance vieillesse suisse sur easyvote.ch/avs.

Une initiative populaire a été déposée pour augmenter l'âge de la retraite pour tous. C'est pour cette raison que nous votons à présent à ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, l'âge de la retraite passera à 66 ans pour tous de 2028 à 2033. Ensuite, l'âge de la retraite augmentera en fonction de l'espérance de vie moyenne. L'augmentation de l'âge de la retraite sera égale à 0.8 fois l'augmentation de l'espérance de vie moyenne. Par exemple, si l'espérance de vie moyenne augmente de dix jours, l'âge de la retraite sera repoussé de huit jours. L'âge de la retraite ne pourra augmenter de plus de deux mois par an. De plus, les personnes concernées devront être informées de l'augmentation de l'âge de la retraite au moins cinq ans avant leur départ à la retraite.

À partir de 2033, les dépenses de l'AVS seront ainsi réduites d'environ deux milliards de francs par an. Comme l'âge de la retraite des bénéficiaires d'une **rente AI** est le même que celui des autres, elles recevront une rente AVS plus tard à partir de 2033. Elles recevront donc en contrepartie une rente AI plus longtemps. Cela augmentera les dépenses de l'assurance-invalidité de 200 millions de francs par an.

Rente AI

La rente d'invalidité (rente AI) est une somme d'argent versée chaque mois par l'État. Une personne reçoit une rente AI lorsqu'elle ne peut plus travailler que partiellement ou plus du tout pour des raisons de santé.

Arguments

Oui

Partisans

- L'augmentation de l'âge de la retraite est nécessaire pour assurer le financement de l'AVS.
- L'augmentation de l'âge de la retraite stabilise l'AVS sans que les salariés ne doivent verser des cotisations plus élevées ou que la TVA n'augmente.
- D'autres pays augmentent l'âge de la retraite de manière plus importante sur la même période. L'initiative est un bon compromis.

Non

Opposants

- Le calcul prévu de l'âge de la retraite n'est pas assez flexible. La situation économique n'est par exemple pas prise en compte.
- L'âge de la retraite des femmes vient d'être augmenté : une nouvelle augmentation de l'âge de la retraite n'est pas correcte.
- Pour stabiliser l'AVS, différentes mesures sont nécessaires. L'augmentation de l'âge de la retraite ne suffit pas.

Conseil national



non
40 oui
143 non
11 abstentions

Conseil des États

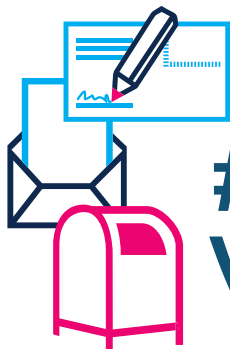


non
11 oui
32 non
1 abstention

Conseil fédéral



non



#BESMART. VOTE !



DSJ FSPJ FSPG
Dachverband Schweizer Jugendparlamente
Fédération Suisse des Parlements des Jeunes
Federazione Svizzera dei Parlamenti dei Giovani



SQS-GoodPriv@cy
easyvote fait l'objet d'une certification en
matière de protection des données selon les
exigences du label de qualité GoodPriv@cy.
CH-43697



Imprimé finançant une
contribution au climat
ClimatePartner.com/93458-2401004

easyvote.ch

DSJ | FSPJ | FSPG easyvote | Seilerstrasse 9 | 3011 Berne | info@easyvote.ch